

Pierre Vasarely retrouve des droits

MUSÉE

A Aix-en-Provence, la fondation est encore le théâtre d'affrontements entre des héritiers du maître de l'art optique.

NOUVEAU soubresaut dans la Fondation Vasarely à Aix-en-Provence. Après la condamnation de Charles Debbasch, ancien président de l'institution, à un an de prison pour détournement d'œuvres de Victor Vasarely, l'institution est encore le théâtre d'affrontements entre des héritiers du maître de l'art optique. Pierre Vasarely, le petit-fils de l'artiste, vient d'obtenir du tribunal de grande instance d'Aix d'intégrer son conseil d'administration.

Il a dû intenter plusieurs actions en justice pour faire reconnaître la validité du testament de son grand-père disparu en 1997. Celui-ci l'avait désigné comme son légataire pour la quotité disponible et « *seul apte à assurer la pérennité et la continuation de mon œuvre au sein de la Fondation Vasarely* ». Mais sa famille n'en avait pas tenu compte.

Une institution en péril

« *La fondation n'est plus qu'une coquille vide. Les collections ont quasiment disparu et le bâtiment est à l'abandon. Je lutte pour faire entendre la voix de mon grand-père au sein de la fondation, alors que s'ouvre l'année du centenaire de sa naissance* », explique Pierre Vasarely.

Victor Vasarely a en effet concentré son œuvre dans un lieu reconnu d'utilité publique qu'il a

créé en 1971. Il a financé la construction du Centre architectonique d'Aix-en-Provence, un bâtiment emblématique de l'art optique et l'a doté de près de 1 300 œuvres inaliénables et de plus de 15 000 qu'elle pouvait vendre. Cela devait lui assurer les moyens de sa survie. Or aujourd'hui l'institution est en péril. Elle a d'abord été pillée par Charles Debbasch de 1981 à 1993. Ce dernier est en fuite au Togo. Mais selon Pierre Vasarely, « *l'arbre Debbasch cachait la forêt Michèle Taburno* », la seconde épouse de son père, aujourd'hui installée aux Etats-Unis.

Les héritiers du peintre ont en effet obtenu par un arbitrage, dont Pierre Vasarely conteste les modalités, de récupérer une grande partie des œuvres données à la fondation. Compromettant ainsi sa survie. Depuis, celle-ci vivote.

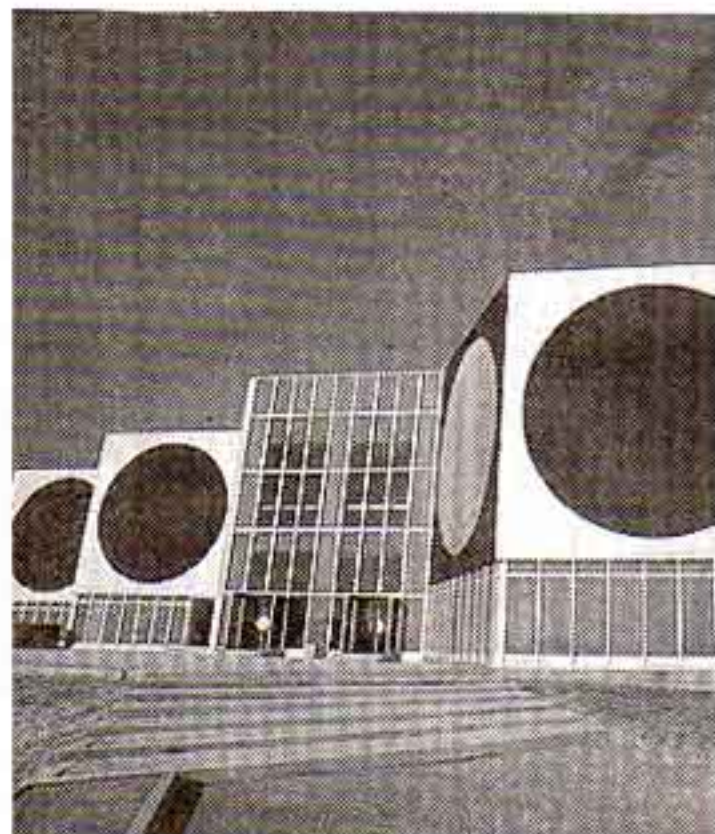
« *La fondation a été assainie par rapport à sa situation quand François Hers en a pris la présidence, il y a trois ans. A l'époque, le premier point de l'ordre du jour était de statuer sur la poursuite ou la fermeture définitive. Il y a eu une courte majorité pour la poursuite* », commente toutefois Renaud Belnet, l'ancien trésorier qui vient de prendre la présidence. Lui met en avant une vie maintenue avec 10 000 visiteurs par an et des expositions organisées régulièrement.

Pierre Vasarely, pour sa part, vient de demander aux représentants de l'Etat, présents au conseil d'administration, de diligenter un audit financier et culturel. Une inspection pourrait être réalisée par la mission économique et fi-

nancière et par la direction des arts plastiques.

Jusqu'à présent, les présidents successifs de la fondation n'ont pas cherché à éclaircir la situation. Coïncidence, une liste de 31 « *œuvres inaliénables portées manquantes* » lors de l'arbitrage de 1995, et estimée alors à 11,129 millions d'euros, a été communiquée lors du dernier conseil d'administration. Le nouveau président s'engage à la transmettre à la police pour qu'un avis de recherche puisse être lancé. Mais Pierre Vasarely caresse également le vœu que certaines œuvres emportées dans son exil par sa belle-mère puissent réintégrer les lieux avant d'être dispersées. Il a saisi les tribunaux pour contester à sa belle-mère le droit moral de représenter l'artiste.

ALLETTE DE BROQUA



« *Je lutte pour faire entendre la voix de mon grand-père au sein de la fondation* », explique Pierre Vasarely.